



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n°91-2023

OBJET :

Fonds d'initiatives
écologiques - Attribution
de subventions au titre de
l'année 2023

Séance du 24 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentées : Mesdames,

Paulette ARNAUD par Christian PEYRO
Fadela AOUMMEUR par Jacques BAUDOUX

Etaient absents : Madame et Messieurs,

Viviane ROYER excusée
Romain TONUSSI excusé
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » +
2 « Miramas avec vous »)

OBJET : Fonds d'initiatives écologiques - Attribution de subventions au titre de l'année 2023

Par délibération n°252-2014 du 28 novembre 2014, modifiée par délibération n°154-2022 du 7 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé la création d'un fonds d'initiatives écologiques et d'un Comité ad hoc composé d'élus du Conseil municipal ainsi que de représentants citoyens issus des conseils de quartiers, chargés de donner un avis sur les projets déposés par les associations souhaitant bénéficier d'une subvention dans le cadre de ce fonds.

Pour le premier trimestre 2023, quatre projets associatifs ont été présentés au comité :

- **Projet de mise en conformité du tri sélectif au Nautic Club Miramas**
Mise en place du tri sélectif sur la base municipale de voile, l'achat de containers extérieurs, des poubelles intérieures à pédales de tri sélectif et de matériaux bois pour confectionner des caches containers qui permettront de participer aux enjeux du développement durable de la commune.
- **Projet de développer un petit jardin aux arômes et saveurs par l'association ADMR LCE**
Développer un jardin aux arômes et saveurs et apporter des solutions d'arrosage (achats d'oyas) afin de limiter l'usage de l'eau. Cette proposition est en lien avec l'alimentation plus locale et durable et s'inscrit dans une démarche de transition écologique.
- **Projet d'aménagement du jardin collectif des sources par le centre social Albert Schweitzer**
Faire une étude des sols et mettre en œuvre tous les traitements pour dépolluer les sols si besoin et apporter des solutions d'arrosage (paillages et installation d'un système d'irrigation par goutte à goutte) afin de limiter l'usage de l'eau. Cette proposition d'aménagement s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et de développement durable.
- **Projet de construction d'abris à nourriture pour les chats libres de la commune par l'Ecole des Chats des Alpilles**
Remplacer les abris existants qui sont dans un état très dégradé pour permettre de nourrir les chats régulièrement en respectant les mesures d'hygiène. Cette proposition a pour but de limiter le nombre de chats errants limitant ainsi leur impact sur la biodiversité.

Réuni le 4 avril 2023, le comité a rendu un avis favorable sur les quatre projets et attribué les subventions suivantes :

Association	Projet	Subvention FIE 2023
Nautic Club Miramas	Mise en conformité du tri sélectif	1 950 €
ADMR LCE	Développer un petit jardin aux arômes et saveurs	1 300 €
Centre social Albert Schweitzer	Aménagement du jardin collectif des sources	2 000 €
Ecole des Chats des Alpilles	Construction d'abris à nourriture pour les chats libres de la commune	2 000 €

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 013-211300637-20230524-91_2023-DE



Il est proposé au Conseil municipal,

- d'approuver l'attribution aux associations des subventions figurant dans le tableau ci-dessus au titre du Fonds d'Initiatives Écologiques 2023 ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les actes y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution aux associations susmentionnées des subventions figurant dans le tableau ci-dessus au titre du Fonds d'Initiatives Écologiques 2023.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération ainsi que tous les actes y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/05/2023

Le Maire

Acte signé le 25 mai 2023

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr